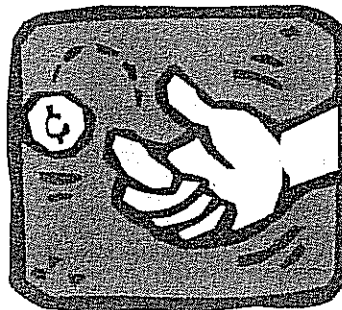




**Rapport de la Commission des Finances concernant
le préavis n° 13/07**

**Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de
CHF. 216'400.- pour le changement d'une conduite
d'eau potable au Ch. des Choulares et prolongement
de la conduite d'eau potable existante au Ch. de la
Combe.**



| Composition Commission des Finances | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Charles Leu | Président |
| Philippe Muggli | Membre |
| Oriando Masiello | Membre, rapporteur |
| Cédric Margot | Membre |

| Dates des réunions |
|--------------------|
| 07 février 2007 |
| 20 février 2007 |
| |
| |

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

La commission remercie Mme Franzini, municipale, pour sa participation à la séance du 07.02.2007 tenue en commun avec la Commission ad hoc.

2. Commentaires de la Commission

Le changement de la conduite du Ch. des Choulares aurait pu s'inscrire dans le budget du nouveau collège, mais nous pensons plutôt qu'il s'agit d'une amélioration du réseau d'eau.

Après discussion avec M. Rohrer, la COFIN a admis qu'à terme les conduites en Eternit devaient être changées de toute façon et renonce donc à demander une facturation à l'ASICE pour celle du Ch. des Choulares. Cette conduite a en effet environ 40 ans d'âge, de plus elle passe sous une maison habitée, ce qui n'est plus autorisé.

3. Incidences financières

Une partie du coût sera financée par des subsides de l'ECA, environ 15% sur le total, moins les raccords privés.

Les raccords privés représentent : CHF 28'000.-

Montant déterminant pour les subsides: CHF 216'400.- – CHF 28'000.- = CHF 188'400.-

Les subsides de l'ECA : CHF 188'400.- * 15% = CHF 28'260.-

La charge pour la commune est donc de : CHF 216'400.- – CHF 28'260.- = CHF. 188'140.-

Si les fonds le permettent, ce montant sera financé de suite par le compte de réserve affectée « Taxe de raccordement » no. 9280.3, sinon il sera amorti sur 20 ans.

Dans ce cas, en tenant compte de la subvention de l'ECA, la charge pour la Commune sera de CHF 9407.- pour l'amortissement et d'environ CHF 5700.- pour les intérêts (calculés à un peu plus de 3 %). Les charges augmenteront en conséquence de CHF 15'107.- la première année, elles seront portées à la charge du dicastère.

4. Amendements

Aucun

5. Conclusions

La commission des finances vous propose d'accepter le préavis 13/07 tel que présenté.

Cugy, le 24 février 2007

Charles Leu

Philippe Muggli

Orlando Masiello
Rapporteur

Cédric Margot